

D'après le décret n°2000-613 du 3 juillet 2000 :

Dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public et dans tous autres locaux, [...], les limites supérieures de température de chauffage sont, en dehors des périodes d'inoccupation [...], fixées en moyenne à

19°C

[...] Pendant les **périodes d'inoccupation des locaux**, d'une durée égale ou supérieure à
24h consécutives, les limites de température
moyenne de chauffage sont : [...]

16°C

8°C

Lorsque la durée d'inoccupation est **égale ou** supérieure à 24h et inférieure à 48h. Lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48h.

Contact utile

pour des conseils sur les économies d'énergie :



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT NANCY GRANDS TERRITOIRES :

10 promenade Émilie du Châtelet 54 000 Nancy info@alec-nancy.fr/03 83 37 25 87













PLAN D'ACTION DE LA COMMUNE DE SEICHAMPS

> ABAISSEMENT GÉNÉRALISÉ DE LA TEMPÉRATURE

19° dans les bâtiments communaux, 16° dans les salles de sport.

> RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Abaissement de la puissance lumineuse de 70% en moyenne.

> REMPLACEMENT DES SOURCES LUMINEUSES.

Installation de dispositifs à LED.

> OPTIMISATION DES RÉSEAUX DE CHALEUR.

Mise en place d'un contrat de performance : le gestionnaire du réseau de chauffage sera rémunéré à la mesure de la performance énergétique réalisée.

> ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE.

Choix de modèles à LED. Limitation des puissances et durées de mise en service dans des lieux stratégiques.

> RÉFLEXION AUTOUR DU FLEURISSEMENT.

Limitation des plantes en pot et priorité aux vivaces et aux plantes moins gourmandes en eau.

Réussir à baisser nos dépenses et ajuster nos modes de consommation énergétique sont les conditions indispensables au maintien de services de qualité à nos concitoyens.

seichamps



EN COLLABORATION AVEC



L'ÉNERGIE en quelques chiffres

LES **DÉPENSES D'ÉNERGIE** POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER GÉRÉ PAR LA VILLE S'ÉLÈVENT EN 2022 À PRÈS DE 200 000€.

LE BUDGET 2023 PRÉVOIT. LUI. PLUS DE 500 000€. en raison de l'augmentation des prix gaz 180%, électricité 130% (données Métropole).

UNE BAISSE DE 1°C À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE. EN 2023. REPRÉSENTERAIT 20 000 € D'ÉCONOMIES.

> Baisser la température d'1°C permet en moyenne de réduire de 7% la facture de chauffage.



LA VILLE EST ENGAGÉE DANS LA **RÉDUCTION DE SES** CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

EN TANT QU'UTILISATEURS, **VOUS AVEZ UN RÔLE** À JOUER.



RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE. À CONFORT ÉGAL. C'EST AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES **ÉQUIPEMENTS** GRÂCE À LA TECHNIQUE, MAIS C'EST AUSSI CONSOMMER JUSTE: CE QU'IL FAUT, AU BON MOMENT. AU MEILLEUR ENDROIT.

EN TANT QU'USAGERS. **NOUS SOMMES TOUS ACTEURS!**



pour votre confort



> Laissez la chaleur

> Ne camouflez pas

les radiateurs par

des dossiers ou du

se diffuser.

mobilier.



Pour ventiler: > J'ouvre les fenêtres uniquement le temps d'aérer.







appareils électriques...).

Un radiateur froid?

et extérieures

> Ce n'est pas forcément un problème technique : la mise en service des radiateurs dépend des

températures relevées par les sondes intérieures

> La chaleur provient aussi des apports solaires

et des apports internes (nombre d'occupants,



> J'allume seulement l'éclairage utile. > J'éteins les appareils électriques non utilisés.

> J'éteins l'éclairage dès que je quitte la pièce.



> Fermez le robinet lorsque vous vous savonnez les mains.

> Assurez-vous que le robinet est bien fermé en quittant la pièce.





> J'ai trop chaud : je peux baisser le robinet thermostatique d'une à deux graduations.



Pour les bâtiments municipaux, position 5. Pour les installations privées, position 3.

> TROP CHAUD. > TROP FROID. je m'habille en conséquence.



À quelle les graduations?

